

COMMUNE DES TOUCHES

PROCES- VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 décembre 2017

Le vendredi 15 décembre 2017 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de Madame Laurence GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe.

Présents : Laurence GUILLEMIN, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Floranne DAUFFY, Nelly HAURAS, Maryse LASQUELLEC, Sandrine LEBACLE, Marcel MACE, Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER

Absents excusés : Frédéric GREGOIRE (pouvoir à Stanislas BOMME), Claire DELARUE (pouvoir à Sandrine LEBACLE), Martine BARON (pouvoir à Maryse LASQUELLEC), Magalie BONIC (pouvoir à Laurence GUILLEMIN), Anthony DOURNEAU (pouvoir à Frédéric BOUCAULT)

Nombre de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Bruno VEYRAND

Date de convocation : 8 décembre 2017

Date d'affichage : 8 décembre 2017

Intervention de Mme Adeline GAUTHIER, Société ENERGIE TEAM, en vue de présenter l'état d'avancement du chantier de construction de 4 éoliennes sur des terrains situés au sud de la Commune DES TOUCHES et sur la commune de LIGNE.

Planning :

- Février 2017 : ouverture du chantier
- Février à avril 2017 : renforcement du chemin d'accès au site
- Avril à juillet 2017 : interruption du chantier en raison de la période de nidification
- Août 2017 : fondations des 4 éoliennes
- Septembre à novembre 2017 : finition des plateformes
- Novembre 2017 : livraison du matériel + installation du poste de livraison
- 1^{er} trimestre 2018 : installation des mats
- Phase test de 1 mois à 1.5 mois
- Printemps/été 2018 : mise en service des éoliennes et inauguration probable en juin.

En accompagnement de l'inauguration, une intervention auprès des scolaires est possible afin de les sensibiliser aux économies d'énergie et au développement durable.

Jean-Michel ROGER : Ce parc impactera combien d'habitants ?

A. GAUTHIER : environ 10 000 habitants

Frédéric BOUCAULT : Une procédure sera-t-elle mise en place pour régler les effets non désirés (sur les TV, téléphone,) comme cela a été le cas sur le parc Nord ?

A. GAUTHIER : un bulletin sera à renseigner en mairie pour une intervention possible sous 7 jours.

Corinne AVENDANO : Une fois les éoliennes installées, que devient le suivi des oiseaux ?

A. GAUTHIER : Un suivi est assuré durant 10 ans (recherche de cadavres, observation des couloirs de migration, ...) Une attention particulière a été portée au ruisseau du Râteau afin de ne pas perturber les habitats qu'il pouvait y avoir.

Frédéric BOUCAULT : les voies d'accès au parc vont-elles restées empierrées ?

A. GAUTHIER : Oui mais elles ne seront pas désherbées. La route d'accès depuis la route de Ligné sera quant à elle remise en état après les dégradations qu'elle peut subir du fait du chantier (sur constat d'huissier)

OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2017

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 10 novembre 2017 et sur proposition de madame la 1^{ère} Adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2017.

OBJET : Modification de l'ordre du jour.

Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Mme Laurence GUILLEMINE, 1^{ère} Adjointe, propose à l'assemblée de supprimer de l'ordre du jour la délibération suivante :

- Budget assainissement – Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la modification énoncée ci-dessus concernant l'ordre du jour du conseil municipal.

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OGEC 2018-2020

Vote : Pour : 18 - Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, informe l'assemblée que par délibération en date du 12 décembre 2014, le conseil municipal avait fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole privée et conclu avec l'OGEC une convention pour une durée de 3 ans (2015-2017).

Au regard du bilan de fonctionnement de l'Ecole les Moulins de Juillet pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 et en accord avec les responsables de l'OGEC, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer un forfait fixe de 745€ par élèves des classes maternelles et primaires pour les années 2018.2019 et 2020.

Bruno VEYRAND précise que ce montant résulte d'un calcul fait en lien avec l'OGEC et qu'il a été validé en commission affaires scolaires et en Bureau Municipal. Le montant par élève appliqué sur la dernière période (2015-2017) était de 630€ par élève. L'augmentation du coût par élève résulte des facteurs suivants :

- Montant précédent inférieur aux coûts réels (minoration demandée par l'OGEC en 2014)
- Augmentation des coûts fixes à l'école publique due notamment au recrutement d'une 3^è ATSEM et au faible nombre d'élèves de maternelle en 2016-2017.

Par ailleurs, des mesures à caractère social applicables aux classes maternelles et élémentaires de l'école du Sacré Cœur peuvent faire l'objet d'une annexe à la convention de forfait communal, à savoir :

- le versement d'une subvention par élève (résident des Touches) des classes maternelles et élémentaires et par an pour l'arbre de Noël. Ce montant sera défini chaque année pour l'école privée et pour l'école publique (5.14€ par élève depuis plus de 10 ans, une proposition sera faite à 5.50€ pour l'année 2018)

- la prise en charge du temps de deux ASEM employées par l'OGEC du Sacré Cœur pour accompagner les enfants à la cantine et au périscolaire. Il est précisé que cette participation sera ajustée chaque année en fonction du temps d'accompagnement (5h par semaine en 2017).

Bruno VEYRAND précise que la participation annuelle de la commune au fonctionnement de l'école privée s'élevait à la somme d'environ 100 000€ par an pour la période 2015-2017 ; elle passera à environ 110 000€ par an pour la période 2018-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement des frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'Ecole du Sacré Cœur pour les années 2018, 2019 et 2020**
- **Décide d'appliquer un forfait annuel de 745 € par élève des classes maternelles et élémentaires pour les années 2018, 2019 et 2020.**
- **Approuve l'annexe à la convention de forfait communal portant sur le versement de la subvention concernant l'arbre de Noël et la prise en charge du temps passé par les ASEM employées par l'OGEC du Sacré Cœur pour accompagner les enfants à la cantine et au périscolaire (étant précisé que cette participation sera ajustée chaque année en fonction du temps d'accompagnement)**

OBJET : BUDGET Principal – Décision modificative n°4

Vote : Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget Principal 2017 des écritures liées :

- à un rééquilibrage des remboursements d'emprunt entre intérêts et capital
- à l'annulation d'un titre de recette ayant été établi en doublon
- à l'inscription comptable des opérations liées aux dégrèvements de Taxe foncière pour les jeunes agriculteurs

En conséquence, Monsieur Bruno VEYRAND soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°4 suivante concernant le budget principal :

FONCTIONNEMENT - Dépenses			
art	intitulé	BP 2017 + DM 1 à 3	DM n°4
011	Charges à caractère général	582 885,36	
012	Charges de personnel	926 716,19	
65	Autres charges de gestion courante	337 471,15	
66	Charges financières	119 330,89	-813,05
66111	int emprunts	119 330,89	-813,05
67	Charges exceptionnelles	1 382,00	307,00
673	titres annulés (sur exercice ant)	200,00	307,00
678	autres charges exceptionnelles	1 182,00	
022	Dépenses imprévues	132 376,83	-307,00
023	Virement à la section investissement	428 433,47	813,05
041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	2 483,00
7391171	dégrèvement de TF en faveur des jeunes agriculteurs	0,00	2 483,00

042	Opérations d'ordre entre sections	77 784,75	
SOLDE		2 606 380,64	2 483,00
FONCTIONNEMENT - Recettes			
art	intitulé	BP 2017+DM 1 à 3	DM n°4
002	Résultat de fctmt reporté	708 063,64	
013		15 000,00	
70	Ventes des services, domaine,...	218 120,00	
73	Impôts et taxes	1 052 395,00	
74	Dotations et participations	569 190,00	
75	Autres produits de gestion courante	41 600,00	
76	Produits financiers	12,00	
77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 483,00
7788	produits exceptionnels divers	2 000,00	2 483,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'interieur de la section	0,00	
SOLDE		2 606 380,64	2 483,00

INVESTISSEMENT - Dépenses					
operation	art	intitulé	Rar 2016	BP 2017 + DM 1 à 3	DM n°4
OPERATIONS D'EQUIPEMENT			309 404,62	1 270 537,63	
159		TRAVAUX MAIRIE	12 000,00	568 880,63	
172		SALLE POLYVALENTE	25 754,97	71 950,00	
178		SALLE OMNISPORT	0,00	4 000,00	
194		MONT JUILLET	0,00	4 000,00	
201		BIBLIOTHEQUE	0,00	1 900,00	
212		INFORMATIQUE	2 000,00	6 000,00	
213		AMENAGEMENT BOURG	0,00	800,00	
239		CIMETIERE	5 000,00	3 000,00	
240		TRAVAUX EGLISE	2 000,00	0,00	
241		GROUPE SCOL/POLE ENFANCE	3 000,00	29 300,00	
242		RESERVES FONCIERES	0,00	15 000,00	
249		ETUDES ET TRAVAUX PAVE/AD'AP	0,00	38 107,00	
255		COMMERCE D'ALIMENTATION	0,00	1 700,00	
257		ETUDES ET TRAVAUX ERP	0,00	1 100,00	
258		BATIMENTS COMMUNAUX	15 000,00	6 550,00	
259		PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	0,00	800,00	
260		PAVC	1 000,00	0,00	
261		TRAVAUX VOIRIE ET PARKING	183 349,65	315 050,00	
262		EQUIPEMENTS SPORTIFS	5 000,00	30 800,00	
263		ILLUMINATIONS PROGRAMME 2016	300,00	1 000,00	
264		Numérotation des villages	0,00	1 000,00	

267		MAISON MEDICALE	0,00	158 800,00	
268		SDAP	55 000,00	0,00	
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	160 850,00	813,05
1641		emprunts en €	0,00	58 605,00	813,05
16441		emprunt gpe scolaire	0,00	86 195,00	
16871		emprunt CAF pole enfance	0,00	15 550,00	
168741		communes	0,00	500,00	
041				1 080,00	
SOLDE			309 404,62	1 427 767,63	813,05
			1 737 172,25		

INVESTISSEMENT - Recettes					
operation	art	intitulé	RaR 2016	BP 2017 + DM 1 à 3	DM n°4
	001		0,00	300 134,03	
	13	Subv. D'inv.	75 000,00	258 640,00	
	10	Dotations et fonds divers	0,00	585 000,00	
	20	Immobilisations incorporelles	11 100,00	1 080,00	
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	
	021	virement depuis la section de fctmt	0,00	428 433,47	813,05
	040	op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	77 784,75	
SOLDE			86 100,00	1 651 072,25	813,05
			1 737 172,25		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°4 sur le budget Principal, telle que proposée ci-dessus

OBJET : PERSONNEL/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vote : Pour : 16- Contre : 0- Abstentions : 2 (Daniel BORIE – Jean-Michel ROGER)

Vu le précédent tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2017 fixant le tableau des effectifs communaux,

Considérant la réorganisation et les recrutements à intervenir au sein du service animation ;

Considérant les grades auxquels peuvent être pourvus ces postes ;

Mme Laurence GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe, propose à l'assemblée de fixer comme suit le tableau des effectifs à compter du 01/01/2018 :

SERVICE ADMINISTRATIF	
1	rédacteur principal TC
3	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe TC
1	adjoint administratif territorial 28/35ème
1 (non pourvu)	adjoint administratif territorial TNC
1	adjoint administratif territorial principal TNC
SERVICE TECHNIQUE	

1	Technicien principal
1 (non pourvu)	agent de maitrise territorial
1	adjoint technique principal TC
1 (non pourvu)	adjoint technique principal TC
4	adjoint technique territorial TC
1	adjoint technique principal de 2ème classe 30/35ème
1	adjoint technique territorial 15/35ème
1	CUI - CAE TC
	SERVICE SCOLAIRE
4	adjoint technique territorial TC
1	adjoint technique territorial 29.75/35ème
	SERVICE ANIMATION
1 (non pourvu)	adjoint territorial d'animation principal TC
2	adjoint territorial d'animation TC
1 (non pourvu)	adjoint territorial d'animation TC
1	adjoint territorial d'animation 31.5/35è (22.75/35ème auparavant)
1	adjoint technique territorial TC

Floranne DAUFFY précise que l'augmentation du temps de travail de l'adjoint d'animation permet de régulariser le nombre d'heures complémentaires/supplémentaires ainsi que le recours aux services de l'ANCRE effectués régulièrement afin d'assurer l'encadrement d'enfants plus nombreux que ce qui avait pu être estimé en 2014.

Maryse LASQUELLEC : cette régularisation permettra de bien faire fonctionner le service avec des agents titulaires.

Corinne AVENDANO : A quoi correspond la création d'un poste administratif ?

Laurence GUILLEMIN : Ce poste a été créé par délibération du 3 mars 2017 pour répondre au besoin de créer un poste d'assistant de gestion de personnel à temps non complet. Ce poste sera occupé par Eugénie CADEAU que l'on doit alors remplacer au poste d'accueil (23h d'ouverture au public).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de créer les postes suivants :**
 - o *Un adjoint technique territorial Temps complet*
- **Décide d'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation territorial à 90%**
- **Fixe le tableau des effectifs comme établi ci-dessus au 1^{er} janvier 2018**

OBJET : Surtaxe d'assainissement (Redevance – part communale) – Tarif 2018

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

M. Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil municipal que, par délibération 16 décembre 2016, la part communale de la redevance d'assainissement a été fixée comme suit pour l'année 2015:

- 0.91 € HT/m³ pour la consommation
- 12.20 € pour le forfait abonnement

Compte tenu des travaux envisagés pour l'année 2018 et de la poursuite du contrat de délégation de service public avec STGS, il est proposé de conserver ces tarifs pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe, le montant de la surtaxe d'assainissement pour 2018 comme suit :**
 - 0.91 € HT/m³ pour la consommation
 - 12.20 € pour le forfait abonnement

**OBJET : Liaison cyclable entre la voie verte Carquefou/St Mars Le Jaille
Chateaubriant et le Maine et Loire**

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le département de Loire-Atlantique souhaite aménager une liaison cyclable entre la voie verte Carquefou/St Mars- La-Jaille ,Chateaubriant et le Maine et Loire qui devrait passer par le territoire DES TOUCHES.

Le tracé envisagé est présenté aux membres du Conseil : liaison entre Nort sur Erdre et Ligné en passant par Montagné, La Basse Bréchoulière, la Cohue, le centre bourg, La Maison Neuve, Les Mazures.

Ce tracé a été réfléchi et modifié en fonction de la réflexion en cours sur le PACMA.

Il est demandé au Conseil municipal de formuler un avis sur ce projet.

Laurence GUILLEMIN précise que ce tracé fera ensuite l'objet d'une étude afin d'appréhender la dangerosité des itinéraires et les aménagements à y apporter. L'objectif étant que les cyclos circulent en toute sécurité sur des voies propres (revêtement roulant) ou sur des voies partagées (sécurisation des sites notamment par une signalétique appropriée).

Maryse LASQUELLEC : Quel est l'échéancier envisagé ?

Laurence GUILLEMIN : Ce projet devrait faire l'objet d'un vote en avril. Les travaux devraient débuter en fin d'année 2018.

Frédéric BOUCAULT : Qui assurera l'entretien des voies ?

Laurence GUILLEMIN : Les communes auront en charge l'entretien des voies, à l'exception de la signalétique (compétence départementale).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Avis favorable au plan présenté sous réserve de faire passer la liaison par la rue de la Tirauderie, sans remonter jusqu'à la rue du Mont Juillet (bourg DES TOUCHES)

Informations CCEG

- Séminaire de mi-mandat :

Suite au séminaire qui a réuni les Vice-présidents et Maires de l'intercommunalité, le compte rendu a été transmis à l'ensemble des conseillers. Aucune remarque particulière n'est établie.

Maryse LASQUELLEC précise que cette réflexion est plutôt positive. Cela permet aux élus de s'interroger sur ce qu'ils font.

- PLUintercommunal : (Frédéric BOUCAULT)

Le groupe de travail PLUi est convié à une réunion avec les représentants des agriculteurs le 21 décembre 2017. L'objectif étant de leur présenter l'avancée du PLUi, les choix opérés quant aux zones agricoles à protéger (à proximité du bourg) notamment le travail réalisé sur les EBC (espaces boisés classés). Il s'agit d'une réunion informelle d'information.

Frédéric BOUCAULT précise qu'à l'issue du Comité de Pilotage de début décembre, la commune DES TOUCHES pourrait ouvrir 6 ha à l'urbanisation d'ici 2030 (contre 9ha en début de réflexion), soit environ 18 logements par an sur 12 ans.

Des propositions ont par ailleurs été faites par le bureau d'étude sur

- le nommage des zones cadastrales (nommage commune à toutes les communes

- le principe de changement de destination : tout bâtiment en pierre préalablement identifié, ne pourra pas changer de destination s'il ne fait pas au moins 50m² au sol avec une extension possible de 30m².

Ces propositions doivent faire l'objet d'études et d'échanges par l'ensemble des communes ;

Frédéric BOUCAULT précise le calendrier prévisionnel : arrêt du PLUi en juillet 2018. A partir de cette date, les anciens PLU ne seront plus applicables.

Corinne AVENDANO : Quand l'inventaire des bâtisses a-t-il été acté par la CCEG ? Peut-on en récupérer un exemplaire ?

Frédéric BOUCAULT : Le groupe de travail PLUi a fait le tour des villages pour identifier toutes les bâtisses selon une grille précise. Les fiches correspondantes ont été transmises à la CCEG. La liste sera définitive à l'arrêt du PLUi.

Laurence GUILLEMINE : la Chambre d'agriculture a par ailleurs été mandatée par la CCEG pour étudier les changements de destination pouvant être autorisés en fonction de critères liées aux exploitations agricoles.

Informations diverses

- Rythmes scolaires rentrée 2018 :

Bruno VEYRAND précise que la loi a fixé les rythmes scolaires à 4.5 jours par semaine ; depuis juin, les communes ont la possibilité de demander une dérogation pour repasser à 4 jours par semaine.

En pratique, les communes de Loire Atlantique sont dépendantes des transports scolaires (gérés par la Région depuis septembre 2017). La région souhaite qu'un consensus soit trouvé entre toutes les communes d'un même secteur (secteur de Nort sur Erdre pour notre commune).

Pour la commune DES TOUCHES, cette réflexion ne concerne que l'école publique, l'école privée ayant fait le choix en 2014 de rester à 4 jours.

La commune a réalisé une enquête auprès des parents et des enseignants :

- Enseignants : volonté unanime de rester à 4.5 jours
- Parents : pas de choix tranché : 50% pour rester à 4.5 jours, 50% pour revenir à 4 jours.

Compte tenu de ces éléments, sur proposition de la commission Affaires scolaires et après avis du Bureau Municipal, décision a été prise de conserver le rythme de 4.5 jours sous réserve du maintien des transports scolaires. Si la majorité des communes du secteur de Nort sur Erdre souhaite revenir à 4 jours, la commune DES TOUCHES s'alignera.

A l'occasion d'une réunion du 11/12/2017, la tendance annoncée de toutes les communes était un retour à 4 jours par semaine.

L'inspection académique tranchera courant février en tenant compte de la problématique des transports. Dans l'hypothèse d'un retour à 4 jours, les horaires de l'école devront être revus avec un impact sur l'ensemble des plannings des services scolaires et périscolaires.

Les associations sportives et culturelles devront également revoir leurs plannings d'animations.

Jean-Michel ROGER : Finalement l'école privée avait fait le bon choix, puisqu'elle n'aura pas à retravailler sur le rythme scolaire.

Floranne DAUFFY : l'école privée pourra être impactée en cas de changement des horaires de la pause méridienne.

Maryse LASQUELLEC : ce retour en arrière est dommage, le rythme de 4.5 jours était plus souple pour les enfants.

- Culture :

A la demande de Maryse LASQUELLEC, les points suivants sont précisés suite aux dernières commissions culture :

- Budget culture : Paule DROUET précise que la commission sollicite une ligne budgétaire destinée à aider les associations culturelles qui organisent des manifestations gratuites sur la commune. La demande a été faite à Bruno VEYRAND, elle sera étudiée par la commission finances au moment de l'élaboration du budget 2018.
- Fête de la musique 2018 : organisation par l'association Jeun'anim et participation technique de la commune : Suite à la rencontre entre la commission et l'association, la liste des points techniques à prendre en charge par la commune a été établie.
- Jeun'anim : demande de mise à disposition de la salle polyvalente pour permettre la résidence d'un groupe avant organisation d'un concert. La commission et le Bureau Municipal ont donné leur accord. La décision appartient désormais au groupe qui doit choisir la commune hôte et l'association partenaire.

- Bibliothèque et la demande de salarié : Laurence GUILLEMINE précise que Frédéric GREGOIRE s'est occupé de présenter notre demande à la CCEG. Le président s'est engagé personnellement sur un accord de principe pour la prise en charge d'un salarié par la CCEG au titre de la mutualisation. A ce jour, nous n'avons pas d'information complémentaire. Un courrier de relance va être fait à la CCEG, contresigné de la Présidente de la Bibliothèque, afin d'obtenir un échéancier.
 Floranne DAUFFY précise que si la CCEG tarde à mettre en œuvre cette prise en charge, nous avons toujours la possibilité de mutualiser un poste avec la commune d Nort sur Erdre, comme évoqué il y a un an.
 Corinne AVENDANO : l'association qui gère la bibliothèque de Nort sur Erdre n'est a priori pas au courant de cette proposition.
 Floranne DAUFFY : Il s'agit d'une piste offerte par la mairie de Nort sur Erdre qui gère les agents et non une proposition de l'association de bénévoles.
 Laurence GUILLEMINE rappelle que la CCEG s'est engagée à mutualiser un poste de bibliothécaire au profit (notamment) de la commune DES TOUCHES. Il est certain que nous aurons quelqu'un par la CCEG, on ne sait pas quand. La solution de mutualiser directement avec Nort sur Erdre n'est plus la priorité aujourd'hui.
 Maryse LASQUELLEC précise qu'il était important de savoir qu'il se passe quelque chose.
 Paule DROUET précise par ailleurs que le formulaire établi par la CCEG sur la lecture publique a été transmis ce jour à l'ensemble des communes afin d'établir un inventaire des structures dans les communes.

- Visite de Mme la Députée :

En raison de l'arrêt de M. Le Maire, la visite de Mme la Députée à été reportée au 16 février (10h). Il s'agit d'une rencontre et d'une présentation auprès des conseillers qui pourront être présents.

- Affaire de la Gérarderie :

Suite au courrier reçu à domicile par l'ensemble des conseillers municipaux, Laurence GUILLEMINE précise qu'une note précisant l'ensemble des dates et des faits de la procédure est distribuée à chacun. Chaque conseiller peut désormais juger sur des faits concrets. Laurence GUILLEMINE précise que personnellement, elle ne se rendra pas au RENDEZ-VOUS fixé sur place en raison :

- Des dates imposées (délais restreints et durant les fêtes)
- De l'absence de données nouvelles qui pourraient faire évoluer le dossier

Elle précise qu'elle ne pourra pas rendre réponse en raison de l'absence de n° de téléphone ou d'adresse mail auxquels joindre M. BOMME.

Frédéric BOUCAULT précise pour sa part qu'il ne se rendra pas sur place pour le motif suivant : le conciliateur judiciaire a été saisi par M. BOMME ; une rencontre est prévue courant janvier. M.BOMME ne peut donc pas être sur les deux fronts à la fois (tentative de conciliation et contestation auprès des conseillers).

Jean-Michel ROGER : Ce courrier transmis à tous les conseillers est un appel de détresse. Ca interpelle à différents points de vue.

Il me semble incohérent que lors du dernier conseil communautaire à la CCEG, les élus aient voté favorablement à un permis de construire pour un agriculteur à Treillières alors qu'aux Touches on refuse ce type de permis.

Personnellement, je trouve intéressant de rénover et de valoriser un bâtiment en pierre.

Par ailleurs, je me suis renseigné et la loi MACRON de 2015 pourrait permettre de trouver une solution.

Laurence GUILLEMINE : Nous allons vérifier que le dossier traité à la CCEG concernait bien le même type de problématique. Quand au reste, nous avons passé assez de temps à parler de ce dossier depuis plusieurs mois alors qu'une procédure est en cours. Le sujet est clos pour aujourd'hui.

- Bulletin municipal :

Paule DROUET précise que le bulletin de janvier ne pourra pas sortir, le marché conclu en 2016 avec l'imprimeur prévoyant que les éditions gratuites sortiraient en avril et aout. Si la commune souhaite éditer un bulletin en janvier, il nous en coutera 3600€.

Daniel BORIE précise que les associations ont déjà fourni toutes les informations et qu'il est important que le planning du 1^{er} trimestre soit diffusé.

Il est proposé qu'un flash info soit réalisé début janvier pour reprendre toutes les informations transmises par les associations. Accord à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

- Locatifs du Bas Mont :

Daniel BORIE demande où en est le projet d'installer une douche à la place d'une baignoire dans un locatif occupé par des personnes âgées. Stanislas BOMME précise que le devis du plombier est arrivé ce jour en Mairie. Les travaux pourront être réalisés début 2018.

- Sécurisation des entrées de bourg :

Daniel BORIE précise que le test d'écluse réalisé route de Petit Mars n'a pas été concluant.

Stanislas BOMME et Laurence GUILLEMINE précisent que les installations ont été posées par le Département. Le défaut de signalétique leur a rapidement été remonté ainsi que la demande de retirer ces installations. De nouveaux tests, mieux adaptés seront mis en place dans les prochaines semaines.

Clôture de la séance à 22h30

Avendano C.

Baron M.

Bomme S.

Bonic M.

Excusée

Excusée

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Excusée

Dourneau A.

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Excusé

Excusé

Haurais N.

Lasquelles M.

Lebacle S.

Roger J-M.

Macé M.

Veyrand B.